



Photo E. Espejo

ADS 15 ne baisse pas les bras

P 5

Inondation : la procédure pénale classée, l'ADS 15 ne lâche pas l'affaire

Les rangs de l'association de défense des sinistrés (ADS 15) étaient particulièrement clairsemés, vendredi soir lors de l'assemblée générale, salle de conférences de la MSJ. Sans doute la lassitude d'un combat engagé il y a déjà plus de cinq ans et demi... Et pour l'heure, sans aucune victoire. Rencontre avec Khémissi Makabrou et Jean-Pierre Souza, respectivement président et vice-président de l'ADS 15.

Vous étiez 380 au départ, vendredi seuls seize membres assistaient à l'assemblée générale. Comment expliquez-vous cette défection ?

Jean-Pierre Souza : Tout le monde dit que tout va bien, que cela ne se repassera pas. Les gens rencontrent des personnalités, des élus qui affirment que les travaux vont venir.

Khémissi Makabrou : Il n'y a qu'à voir ce qui s'est passé dans les Alpes-Maritimes, il y a quelques mois (Ndr1 : les inondations en novembre à Biot, Antibes...). Tout le monde est satisfait parce qu'on n'a pas été inondé ici. Cependant, il faut préciser que l'on a eu une chance extraordinaire : le vent a poussé les nuages vers les Alpes-Maritimes. Une heure de plus de pluie ici et on y était ! L'être humain a la faculté d'oublier... Tant mieux. Après, tous les plaignants n'étaient pas là puisqu'une réunion a déjà eu lieu il y a un mois. 90 % d'entre eux étaient absents.

Où en est la procédure pénale contre X en recherche des responsabilités ?

K. M. : Elle a été rejetée par le procureur de la République, Danielle Drouy-Ayral avant son départ de Draguignan. L'affaire a été classée sans suite. Il ne s'est donc rien passé le 15 juin 2010. La justice a fait son œuvre. L'ADS 15 n'a eu aucune précision, ni information sur l'enquête diligentée. Nous avons été auditionnés puis nous avons été dans l'attente jusqu'à ce que le couperet tombe. La procédure a duré un peu plus de quatre ans.



Jean-Pierre Souza (vice-président) et Khémissi Makabrou (président) de l'ADS 15 sont toujours aussi déterminés à poursuivre leur action judiciaire. (Photos E.E.)

Qu'en est-il de la procédure d'indemnisation qui devait être introduite, il y a un an, devant le tribunal administratif ?

K. M. : L'association n'a jamais été introduite pour cette procédure-là. Dès le départ, Corinne Lepage nous l'avait proposée, mais ce n'était pas ce que l'on recherchait. Puis, au regard des conclusions qu'elle nous a fournies lorsqu'elle a voulu établir cette plainte, l'association s'est rendu compte qu'il ne s'agissait que d'argent. Ce n'est pas ce qui nous intéresse.

Pourtant cette procédure a été actée lors de la précédente assemblée générale...

K. M. : Corinne Lepage nous a donné de mauvaises informations. Le pénal n'avançant pas elle voulait se retourner vers le tribunal administratif. Pour nous c'était une manière de faire avancer le dossier pénal. Pour elle, il s'agissait de l'indemnisation des plaignants, c'était une sortie de secours. Ce qui signifiait attaquer de nombreux élus. On ne fait pas ça

pour avoir de l'argent mais pour que les dossiers avancent. Finalement, cette procédure ne nous convenait pas. Nous l'avons donc abandonnée.

Vous avez évoqué vendredi votre mécontentement à l'endroit des avocats du cabinet Lepage, après avoir reçu votre dossier. Pouvez-vous préciser ?

K. M. : Notre contrat avec le cabinet Lepage porte sur le dépôt de plainte qui devait se concrétiser par une action en justice. Aujourd'hui, le cabinet estime que son contrat est rempli puisque l'affaire est classée sans suite. Pour nous, ce n'est pas le cas. Le contact n'est pas totalement coupé. On reste sur des dispositions à renégocier pour l'avenir, car le résultat ne nous satisfait pas. Cette plainte a échoué, mais il nous reste encore une voie : une plainte auprès du doyen des juges, avec une procédure toujours au pénal.

Quels sont les honoraires du cabinet Lepage pour ce dossier ? Comptez-vous poursuivre la procédure avec eux ?

K. M. : On ne peut pas donner le montant des honoraires, nous avons signé une clause de confidentialité. Ils sont très élevés. Ces honoraires sont payés par l'ADS 15 et les plaignants. Nous avons également signé une clause de confidentialité pour ne pas



divulguer le nombre de plaignants. Par ailleurs, durant la procédure Corinne Lepage ne voulait pas qu'on s'adresse à la presse. On s'était engagé à ne plus faire aucune déclaration, ni action. C'était à sa demande pour ne pas entraver son travail. Si demain les conclusions ne nous satisfont pas, on est en droit de reprendre la parole. Nous allons relancer le cabinet Lepage pour qu'il remplisse son contrat.

Lors de l'assemblée générale vous avez évoqué votre surprise quand à l'épaisseur, bien mince, du dossier retourné par le cabinet Lepage...

J.-M. S : Le grand vide. On est très mécontent.

K. M. : En quatre ans, le dossier se résume à pas grand-chose. Il va falloir que le cabinet d'avocats s'explique. On a fourni un tas de documents notamment le rapport des sénateurs, de la cour des comptes, le Papi⁽¹⁾, toutes les études, cela nous a pris du temps. La communication du dossier ne convient pas. Un courrier assez relevé pour demander des comptes a été adressé à la chambre des avocats du barreau de Paris, avec copie au bâtonnier. Pour l'instant, on attend que le cabinet d'avocats rende compte de la première plainte et du contenu du dossier. Il nous faut des éléments de réponse pour comprendre pourquoi le dossier a été classé.

L'ADS 15 a-t-elle été associée aux travaux du Papi? Êtes-vous en contact avec le Syndicat mixte de l'Argens?

K. M. : Olivier Audibert-Troin, président du Sma, nous a reçus avec ses proches collaborateurs, il s'était engagé à nous associer aux travaux mais cela n'a été qu'une promesse. Comme d'habitude... Donc, non l'ADS 15 n'est pas associée aux travaux.

L'ancienne prison n'a toujours pas été démantelée. Représente-t-elle un danger en cas d'inondation comme le déclarent certaines personnes?

K. M. : Le problème c'est le manque d'information et d'entretien, de curage des rivières. Aujourd'hui, elles n'ont plus leur lit initial. Cela fait quatre mois qu'il n'y a pas d'eau. Ils n'ont pas voulu curer les rivières car il y avait des écrevisses, des grenouilles qui ont les yeux bleus et il ne faut pas les déranger...
Donc avant de voir la prison comme une verrue, l'urgence c'est

de nettoyer les rivières. L'ADS 15 n'arrêtera pas de le dire. Tout ce qu'on demande c'est que des engins de chantier nettoient le lit !

Comment expliquez-vous cette inertie?

K. M. : On n'y arrive pas... Nous sommes des gens très pragmatiques et là on ne comprend vraiment pas. Le dernier rapport du Sian⁽²⁾ qui nous paraissait plausible estimait qu'avec 30 M€ on sécurisait la Nartuby pour une crue de type 2011. Finalement, le Sian a fait beaucoup d'études, puis le Sma a fait des études. Le plus gros chantier concernant les inondations finalement c'est le volet étude. Ils étudient ! Peut-être qu'on finira par avoir des résultats.... Vous vous rendez compte le nombre de morts en 2010 et depuis on fait des études ! Pour nous c'est simple : l'eau faut qu'elle trouve un chemin pour passer. Si on ne le lui donne pas, elle le prendra ! Mais tout va bien...

J.-M. S : Vous savez s'il y avait eu une inondation il y a un mois ici, la salle vendredi soir, lors de notre assemblée générale, elle aurait été pleine. La mémoire est ce qu'elle est...

Presque six ans après la catastrophe, quel bilan dresse l'ADS 15?

K. M. : Un bilan négatif. Les objectifs et les éléments pour que les causes et les effets soient atténués n'ont pas été appliqués. Tout simplement. Aujourd'hui, certains maires reprennent nos propos. Au départ, on disait qu'ils étaient alarmistes. Aujourd'hui, le sous-préfet Philippe Portal s'inquiète de l'état de la falaise de Châteaudouble. Pour rappel, ce dossier a été notre premier cheval de bataille !

J.-M. S : Un arbre qui n'est pas enlevé au milieu de la rivière c'est entre 80 et 200 litres d'eau freinés sur le débit. Vous rendez vous compte le nombre d'arbres qui restent encore à enlever ! Plus l'eau s'évacue moins on a de chance d'être inondé. Il se dit aujourd'hui qu'on a beaucoup plus d'expérience s'il se repasse quelque chose.

K. M. : Plus d'expérience et plus du tout confiance dans les institutions !

PROPOS RECUEILLIS PAR ELENA ESPEJO.

1. Programme d'Actions de Prévention des Inondations.
2. Rapport établi avant qu'il soit dissous et remplacé par le Syndicat mixte de l'Argens.